



Tork Surface Cleaning Wet Wipes / CH: Tork lingettes imprégnées pour nettoyage de surfaces



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), avec son règlement amendement (CE) n° 453/2010

Date d'émission: 15/06/2009

Date de révision: 12/05/2014

Version: 3.0

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Article
Nom du produit : Tork Surface Cleaning Wet Wipes / CH: Tork lingettes imprégnées pour nettoyage de surfaces
Code du produit : 190594

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/mélange : Nettoyage de surfaces

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SCA Hygiene Products AG
Parkstrasse 1b
CH-6214 Schenkon - Switzerland
T +41 (0) 41 768 93 00 - F +41 (0) 41 768 93 11
torkmaster@sca.com - www.tork.ch - www.sca.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : N°145 Centre suisse d'information toxicologique de Zurich (24 heures sur 24 et 7 jours sur 7) – www.toxi.ch

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Étiquetage non applicable

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

| Nom | Identificateur de produit | % | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] |
|----------------------------------|---|--------|--|
| Alcool éthylique | (n° CAS) 64-17-5 (Numéro CE) 200-578-6 (Numéro index) 603-002-00-5 | < 11 | Flam. Liq. 2, H225 |
| 2-Methyl-3-isothiazolone | (n° CAS) 2682-20-4 (Numéro CE) 220-239-6 | < 0,1 | Acute Tox. 3 (Oral), H301 Acute Tox. 3 (Dermal), H311 Skin Corr. 1A, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 STOT SE 3, H335 Aquatic Acute 1, H400 |
| 3-Iodo-2-propynyl butylcarbamate | (n° CAS) 55406-53-6 (Numéro CE) 259-627-5 (Numéro index) 616-212-00-7 | < 0,05 | Acute Tox. 3 (Inhalation), H331 Acute Tox. 4 (Oral), H302 STOT RE 1, H372 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410 |

Tork Surface Cleaning Wet Wipes / CH: Tork lingettes imprégnées pour nettoyage de surfaces

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH), avec son règlement amendement (CE) n ° 453/2010

| Nom | Identificateur de produit | % | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] |
|--|--|--|--|
| Alkyl polyglycoside | (n° CAS) 68515-73-1 | < 0,001 | Eye Dam. 1, H318 |
| 2-Propenoic acid, methyl ester, reaction products with 2-ethyl-1-hexanamine and sodium hydroxide | (n° CAS) 68610-44-6 (Numéro CE) 271-865-1 | < 0,001 | Non classé |
| méthanol | (n° CAS) 67-56-1 (Numéro CE) 200-659-6 (Numéro index) 603-001-00-X | < 0,0001 | Flam. Liq. 2, H225 Acute Tox. 3 (Inhalation), H331 Acute Tox. 3 (Dermal), H311 Acute Tox. 3 (Oral), H301 STOT SE 1, H370 |
| Nom | Identificateur de produit | Limites de concentration spécifiques | |
| méthanol | (n° CAS) 67-56-1 (Numéro CE) 200-659-6 (Numéro index) 603-001-00-X | (3 =< C < 10) STOT SE 2, H371 (C >= 10) STOT SE 1, H370 | |

Texte complet des phrases H: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

| | |
|---|--|
| Premiers soins après inhalation | : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes respiratoires : Appeler un centre antipoison ou un médecin. |
| Premiers soins après contact avec la peau | : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. |
| Premiers soins après contact oculaire | : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe. |
| Premiers soins après ingestion | : Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin/le service médical en cas de malaise. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

| | |
|---|---|
| Danger d'incendie | : Une chaleur intense peut entraîner la rupture de l'emballage. |
| Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie | : oxydes de carbone (CO et CO2). |

5.3. Conseils aux pompiers

| | |
|--|--|
| Equipements de protection des pompiers | : Protection individuelle spéciale: tenue de protection complète comprenant un appareil de protection respiratoire autonome. |
| Autres informations | : Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. |

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Nettoyer avec des détergents. Eviter les solvants.

Tork Surface Cleaning Wet Wipes / CH: Tork lingettes imprégnées pour nettoyage de surfaces

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH), avec son règlement amendement (CE) n ° 453/2010

6.4. Référence à d'autres sections

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : La manipulation du produit ne requiert pas de mesures de précaution spéciales. Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : Contrôle de l'exposition-protection individuelle.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit sec.

Matières incompatibles : Oxydants puissants. Acides forts.

Lieu de stockage : Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage.

Prescriptions particulières concernant l'emballage : Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

| Alcool éthylique (64-17-5) | | |
|---|--------------------------|--|
| Suisse | VME (mg/m ³) | 960 mg/m ³ |
| Suisse | VME (ppm) | 500 ppm |
| Suisse | VLE (mg/m ³) | 1920 mg/m ³ |
| Suisse | VLE (ppm) | 1000 ppm |
| 2-Methyl-3-isothiazolone (2682-20-4) | | |
| Suisse | VME (mg/m ³) | 0,2 mg/m ³ (inhalable dust) |
| 3-Iodo-2-propynyl butylcarbamate (55406-53-6) | | |
| Suisse | VME (mg/m ³) | 0,12 mg/m ³ |
| Suisse | VME (ppm) | 0,01 ppm |
| Suisse | VLE (mg/m ³) | 0,24 mg/m ³ |
| Suisse | VLE (ppm) | 0,02 ppm |
| méthanol (67-56-1) | | |
| Suisse | Remarque (CH) | max. 4x15 min/8h |

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection oculaire : Éviter le contact avec les yeux

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Solide
Apparence : Lingettes humides avec parfums ou lotions.
Couleur : Aucune donnée disponible
odeur : caractéristique.
Seuil olfactif : Aucune donnée disponible
pH : 7,5 - 8,5
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) : Aucune donnée disponible
Point de fusion : Aucune donnée disponible
Point de congélation : Aucune donnée disponible
Point d'ébullition : Aucune donnée disponible
Point d'éclair : Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible
Température de décomposition : Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible
Pression de vapeur : Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

Tork Surface Cleaning Wet Wipes / CH: Tork lingettes imprégnées pour nettoyage de surfaces

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH), avec son règlement amendement (CE) n ° 453/2010

| | |
|------------------------|----------------------------|
| Densité relative | : Aucune donnée disponible |
| Solubilité | : soluble dans l'eau. |
| Log Pow | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, cinématique | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, dynamique | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés explosives | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés comburantes | : Aucune donnée disponible |
| Limites d'explosivité | : Aucune donnée disponible |

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun(es) dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'emploi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(es) dans des conditions normales.

10.4. Conditions à éviter

Humidité. Chaleur. Lumière.

10.5. Matières incompatibles

Peroxydes. Agents oxydants forts. Acier ordinaire. Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone (CO, CO₂).

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

| | |
|---|--|
| Toxicité aiguë | : Non classé |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | : Non classé |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | : Non classé |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | : Non classé |
| Mutagénicité sur les cellules germinales | : Non classé |
| Cancérogénicité | : Non classé |
| Toxicité pour la reproduction | : Non classé |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) | : Non classé |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) | : Non classé |
| Danger par aspiration | : Non classé |
| Effets nocifs potentiels sur les hommes et symptômes possibles | : Le contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer dermatite et dessèchement. |

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

Tork Surface Cleaning Wet Wipes / CH: Tork lingettes imprégnées pour nettoyage de surfaces

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH), avec son règlement amendement (CE) n ° 453/2010

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Éliminer comme un déchet dangereux. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent. Disposer selon la législation suisse (OTRif, DATEC)

Indications complémentaires : Les récipients vides seront recyclés, réutilisés ou éliminés en suivant les règlements locaux.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

Non réglementé pour le transport

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable

Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable

Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable

Désignation officielle de transport (ADN) : Non applicable

Désignation officielle de transport (RID) : Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable

Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable

Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable

Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable

Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

14.6.2. Transport maritime

14.6.3. Transport aérien

14.6.4. Transport par voie fluviale

Transport interdit (ADN) : Non

Tork Surface Cleaning Wet Wipes / CH: Tork lingettes imprégnées pour nettoyage de surfaces

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH), avec son règlement amendement (CE) n ° 453/2010

Non soumis à l'ADN : Non

14.6.5. Transport ferroviaire

Transport interdit (RID) : Non

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Autres informations, restrictions et dispositions légales : Regulation (EC) No. 648/2004 on detergents; Regulations (EC) No. 551/2009 and No. 907/2006, amending Regulation (EC) No. 648/2004 on detergents.

15.1.2. Directives nationales

SUISSE. Ordonnance Chimique de réduction des risques (ORRChim), telle que modifiée par AS, n. 8, p. 561 26 Fév 2008 - CAS: 64-17-5 peut être régulée en tant que membre du groupe génériques pour CAS: SEQ10023 - mentionnées à l'annexe Numéro (s): 2,7 (2,7 Anhang Auftaumittel)
SUISSE. Suisse. Toxines Liste 1 (Giftliste 1), les parties A et B, édition 2003/2004, tel que modifié par FF, n. 19, p. 3065, 17 mai 2005 - CAS 64-17-5 N. - Toxicité Catégorie: - Nombre d'identification suisse: G-1158 Note (s): c--
SUISSE. Ordonnance sur les COV, tel que modifié par AS, n. 28, p. 3785 10 Jul 2012 - Nom: ETHANOL, SOWEIT ES SICH UM GEBRANNTES WASSER HANDELT, DIE NICHT ZU TRINK- UND GENUSSZWECKEN DIENEN KÖNNEN (ART. 31 ALKOHOLGESETZ)
SUISSE: Ordonnance sur le traitement des déchets, OTD; RS 814.600 - Ordonnance sur les mouvements de déchets, OMoD; RS 814.610 - Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets; RS 814.610.1

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 16: Autres informations

Autres informations : Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre les mesures de précaution mentionnées ainsi que de veiller à avoir une information complète et suffisante pour l'utilisation de ce produit. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre les mesures de précaution mentionnées ainsi que de veiller à avoir une information complète et suffisante pour l'utilisation de ce produit.

Textes des phrases R-,H- et EUH:

| | |
|---------------------------|---|
| Acute Tox. 3 (Dermal) | Toxicité aiguë (dermique) Catégorie 3 |
| Acute Tox. 3 (Inhalation) | Toxicité aiguë (par inhalation) Catégorie 3 |
| Acute Tox. 3 (Oral) | Catégorie 3 - Toxicité aiguë (orale) |
| Acute Tox. 4 (Oral) | Catégorie 4 - Toxicité aiguë (orale) |
| Aquatic Acute 1 | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1 |
| Aquatic Chronic 1 | Catégorie 1 - Dangereux pour le milieu aquatique - Danger chronique |
| Eye Dam. 1 | Catégorie 1 - Lésions oculaires graves/Irritation |
| Flam. Liq. 2 | Liquides inflammables Catégorie 2 |
| Skin Corr. 1A | Corrosion et irritation de la peau Catégorie 1A |
| Skin Sens. 1 | Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 |
| STOT RE 1 | Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition répétée) Catégorie 1 |
| STOT SE 1 | Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition unique) Catégorie 1 |
| STOT SE 3 | Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition unique) Catégorie 3 |
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables |
| H301 | Toxique en cas d'ingestion |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion |
| H311 | Toxique par contact cutané |
| H314 | Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée |
| H318 | Provoque des lésions oculaires graves |
| H331 | Toxique par inhalation |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires |
| H370 | Risque avéré d'effets graves pour les organes |
| H372 | Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques |

Tork Surface Cleaning Wet Wipes / CH: Tork lingettes imprégnées pour nettoyage de surfaces

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH), avec son règlement amendement (CE) n ° 453/2010

| | |
|------|--|
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme |
|------|--|

FDS UE (Annexe II REACH) SCA

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit